

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Réponse à l'appel à projets « Scènes en territoire – Diffusion » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'appel à projets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes « Scènes en territoire – Diffusion » et le règlement de ce dispositif régional ;

Vu le projet de territoire de Hautes Terres Communauté et les orientations de la collectivité en faveur de l'accès à la culture et de l'éducation artistique et culturelle ;

Considérant que Hautes Terres Communauté développe une saison culturelle professionnelle, pluridisciplinaire et itinérante afin de favoriser l'accès au spectacle vivant dans un territoire rural de 12 500 habitants, éloigné des principaux pôles urbains ;

Considérant que le projet présenté pour la période de juin 2026 à août 2027 comprend treize spectacles ou projets de diffusion, dont une majorité portée par des compagnies ou artistes implantés en Auvergne-Rhône-Alpes, et qu'il associe diffusion, rencontres avec les artistes et actions culturelles conduites avec les partenaires du territoire ;

Considérant que la programmation se déploie dans plusieurs communes, dans des salles communales, des lieux patrimoniaux, l'espace public et des sites naturels, afin de rapprocher l'offre culturelle des habitants et de toucher des publics diversifiés ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 44 404,00 € TTC ;

Considérant qu'il convient de solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 15 000,00 € au titre du dispositif « Scènes en territoire – Diffusion » ;

DECIDE

Article 1 : De répondre à l'appel à projets « Scènes en territoire – Diffusion » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'approuver sa mise en œuvre sur le territoire de Hautes Terres Communauté pour la période de juin 2026 à août 2027 ;

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Cachets, SACEM et SACD	24 570,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	15 000,00 €
Prestations techniques	1 232,00 €	Département du Cantal	9 000,00 €
Communication	4 914,00 €	Recettes de billetterie	3 505,00 €
Repas, hébergement et catering	13 688,00 €	Autofinancement	16 899,00 €
TOTAL	44 404,00 €	TOTAL	44 404,00 €

Article 2 : De solliciter une subvention d'un montant de 15 000,00 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Scènes en territoire – Diffusion » ;

Article 3 : De signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

Article 4 : De préciser que les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont inscrits au budget primitif 2026 et seront prévus au budget 2027 ;

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 6 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

A circular blue stamp with the text "HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ" around the perimeter and a small star at the bottom. Overlaid on the stamp is a dark, stylized signature.

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.